

RCS : BLOIS Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00493 Numéro SIREN : 317 306 116 Nom ou dénomination : SO RO DIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2020 sous le numéro de dépôt 96



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SORODIS

1, rue des Chardonnnes
ZAC de la Grange
41204 ROMORANTIN LANTHENAY

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. BLOIS 317 306 116

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019

Comptes certifiés conformes

M. MAILLET Francis

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 23/09/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SORODIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Juin 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	45 362 275 €
■ Chiffre d'affaires	84 186 858 €
■ Bénéfice net comptable	1 057 392 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 03/10/2019

Fabienne POHARDY

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	54 504 927	21 667 173	32 837 754	35 240 739
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	953 120	127 363	825 756	813 128
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	139 991	127 363	12 628	
FONDS COMMERCIAL (1)	813 128		813 128	813 128
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 016 859	21 539 809	27 477 050	29 786 194
TERRAINS	7 454 112	1 930 574	5 523 538	5 741 049
CONSTRUCTIONS	32 271 083	12 140 892	20 130 191	21 725 695
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 096 609	5 405 966	1 690 642	2 179 477
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 195 054	2 062 375	132 678	139 973
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 534 947		4 534 947	4 641 416
PARTICIPATIONS	1 210 939		1 210 939	1 210 939
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 110 315		1 110 315	1 186 007
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 422 372		1 422 372	1 402 033
PRETS	288 528		288 528	281 091
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	502 791		502 791	561 344
ACTIF CIRCULANT	12 596 918	72 396	12 524 521	13 686 283
STOCKS ET EN-COURS	7 604 047		7 604 047	8 132 542
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	36 101		36 101	34 553
MARCHANDISES	7 567 946		7 567 946	8 097 989
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	25 832		25 832	54 750
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 681 765	72 396	2 609 369	2 840 728
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	436 577	72 396	364 181	367 855
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 245 187		2 245 187	2 472 873
CREANCES DIVERSES (3)	1 108 837		1 108 837	1 336 718
DISPONIBILITES	723 969		723 969	1 015 687
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	452 464		452 464	305 856
TOTAL GENERAL	67 101 845	21 739 569	45 362 275	48 927 022
(1) Dont droit au bail			1 117 574	1 168 262
(2) Dont à moins d'un an			56 100	199 730
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 572 078	5 814 686
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	10 461	10 461
RESERVES	4 504 224	3 705 210
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	4 404 224	3 605 210
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 057 392	1 099 014
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>6 572 078</i>	<i>5 814 686</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	256 520	19 520
PROVISIONS POUR RISQUES	256 520	19 520
DETTES (1)	38 533 676	43 092 815
DETTES FINANCIERES (2)	29 539 863	33 143 911
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	28 229 697	32 025 185
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 310 165	1 118 726
DETTES D'EXPLOITATION	8 733 297	9 223 784
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 900 367	6 183 235
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 672 245	2 735 337
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	160 685	305 211
DETTES DIVERSES	119 084	659 771
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	28 952	141 896
AUTRES DETTES DIVERSES	90 131	517 875
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	141 431	65 347
TOTAL GENERAL	45 362 275	48 927 022
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	23 941 363 14 592 313	27 353 778 15 739 036
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	652 909	962 818



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 579 017	82 372 662
VENTES DE MARCHANDISES	82 964 374	80 120 352
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 222 484	943 514
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>84 186 858</i>	<i>81 063 867</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	28 846	75 496
REPRISES SUR PROVISIONS	31 811	10 665
TRANSFERTS DE CHARGES	348 710	316 899
AUTRES PRODUITS	982 791	905 733
CHARGES D'EXPLOITATION	83 140 001	79 625 172
ACHATS DE MARCHANDISES	64 560 456	62 184 703
VARIATION DES STOCKS	530 042	(173 712)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	151 212	155 052
VARIATION DES STOCKS	(1 547)	(4 972)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 042 674	5 433 943
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 638 419	1 655 173
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 882 494	5 889 730
CHARGES SOCIALES	1 661 569	1 646 364
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 503 989	2 771 006
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	21 140	21 924
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	94 000	19 520
AUTRES CHARGES	55 549	26 440
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 439 015	2 747 489
PRODUITS FINANCIERS	39 338	24 062
PARTICIPATIONS	5 396	5 544
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 901	6 383
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	21 040	11 841
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT		292
CHARGES FINANCIERES	635 684	972 525
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	635 684	972 525
RESULTAT FINANCIER	(596 346)	(948 463)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 842 669	1 799 026



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS		184 310
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		184 310
CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 969	369 707
SUR OPERATIONS DE GESTION	520	342 945
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		25 062
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	144 449	1 700
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(144 969)	(185 397)
PARTICIPATION DES SALARIES	233 170	205 361
IMPOTS SUR LES BENEFICES	407 138	309 254
<i>Total des produits</i>	<i>85 618 356</i>	<i>82 581 034</i>
<i>Total des charges</i>	<i>84 560 964</i>	<i>81 482 020</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 057 392	1 099 014
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	83 133	62 967
Produits financiers concernant les entreprises liées	5 396	5 525
Charges financières concernant les entreprises liées	4 884	4 250

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Des fonds commerciaux sont inscrits pour leur valeur d'acquisition ; ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 20 ans	- Mobilier de bureau :	6 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec l'amortissement économique des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 500 actions de 400 euros.

Fonds commercial

* Droit d'utilisation station service	Acquisition le 27/01/1984	2 287
* Point chaud (croissanterie/pâtisserie)	Acquisition le 24/06/1994	50 537
* Fonds MAYA (Négoce détail vêtements)	Acquisition le 02/07/1994	55 990
* Fonds SOTIMAX (Disques et boutique)	Acquisition le 03/02/1998	147 876
* Fonds RIOUS (Poissonnerie)	Acquisition le 31/08/1998	544 243
* Licence MATLYNE (Débit de boisson)	Acquisition le 29/06/1996	12 195
		813 128

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	951 860	13 690	12 430	953 120
Immobilisations corporelles	48 989 142	195 233	167 516	49 016 860
Immobilisations financières - titres	2 612 972	20 339		2 633 311
Immobilisations financières - créances	2 028 444	19 801	146 610	1 901 636
	54 582 419	249 063	326 555	54 504 927

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	138 732	1 061	12 430	127 364
Immobilisations corporelles	19 202 947	2 504 378	167 516	21 539 809
	19 341 679	2 505 439 (*)	179 945	21 667 173
(*) Dont dotation :				
. linéaire		2 368 158		
. dégressive		135 831		
. exceptionnelle		1 449		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	19 520	237 000		256 520
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	83 067	21 141	31 811	72 396
	102 587	258 141 (*)	31 811 (*)	328 916
(*) Dont :				
. exploitation		115 141	31 811	
. financier		-	-	
. exceptionnel		143 000	-	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige salarial qui s'élève à 19k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 143k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 94k€.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	389 600
Dotation aux amortissements théoriques	69 290
Cumul des amortissements théoriques	272 155
Valeur nettes	117 445

Redevances

Afférentes à l'exercice	76 757
Cumulées	306 042
Restant à payer: . à mois d'un an	32 563
. de un à cinq ans	90 215
. à plus de cinq ans	-
. total	122 777

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	3 896
---	-------

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 901 636	1 117 575	784 061
Acomptes versés sur commandes	25 833	25 833	
Créances d'exploitation	2 681 765	2 681 765	
Créances diverses	1 108 838	1 052 737	56 101
Charges constatées d'avance	452 465	452 465	
	6 170 537	5 330 375	840 162

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	701 021	701 021		
Emprunts bancaires (1)	27 528 677	3 809 498	13 849 885	9 869 294
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 310 165	1 216 503	93 662	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 733 298	8 604 775		128 523
Dettes diverses	119 084	119 084		
Produits constatés d'avance	141 432	141 432		
	38 533 677	14 592 313	13 943 547	9 997 817

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	48 112
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	400 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	3 904 090
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	1 213 776

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Hypermarché	Drive	Total
- Ventes de marchandises	78 860 034	4 104 341	82 964 374
- Production vendue	1 111 001	111 483	1 222 484
	79 971 035	4 215 824	84 186 858

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	25
- Employés	203
	239

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 342 742€, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de recrutement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 160 183 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	520	-
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	1 449	-
Provision pour litige fournisseurs (coopérative nationale)	143 000	-
	144 969	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	128 523
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	104 647
	233 170

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale composé de la société mère SO.LOGN'FINANCES, de la société SOLOGNE VOYAGES, de la société L'ALBARON et d'elle-même, sociétés filles. Ce groupe a opté en date du 26 juin 2002 pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 1^{er} juillet 2002.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	517 783
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-110 645
	407 138

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	43 085
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	54 816

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, privilège de prêteurs de deniers) à hauteur de 27 528 677 €, et par des sûretés personnelles à hauteur de 8 376 739 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	2 841 247	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	11 159 277	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	746 000	746 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1,50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00% (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30.60%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 340 000 €

Entreprises liées	LIEES L'ALBARON	LIEES SO.LOGN'FINANCES	LIEES SOLOGNE VOYAGES	LIEES SCI DU CHARBONNEL
Participations	9 989	-	1 000	1 199 950
Créances rattachées à des participations	1 043 748	-	56 054	10 513
Créances diverses	-	866 550	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	697 967	476 072	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Produits de participation	-	-	-	-
Autres produits financiers	5 066	-	279	52
Charges financières	-	3 154	1 731	-
Subvention commerciale accordée	-	-	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.A.S. L'ALBARON ROMORANTIN R.C.S BLOIS 917 655 541	E.U.R.L. SOLOGNE VOYAGES ROMORANTIN R.C.S. BLOIS 505 094 375	S.C.I. DU CHARBONNEL ROMORANTIN R.C.S. BLOIS 529 258 576
Capital	10 000	1 000	1 200 000
Capitaux propres autres que le capital	- 4 672	24 631	42 889
Quote-part du capital détenu	99.89%	100%	99.99%
Valeur brute des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Valeur nette des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Prêts et avances consentis	1 043 748	56 054	10 513
Cautions & avals donnés	2 638 397	228 400	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	6 142 565	720 795	19 969
Résultat du dernier exercice clos	- 109	15 299	12 813
Dividendes encaissés	-	-	-
Date de clôture du dernier exercice	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SO.LOGN FINANCES

1, rue des Chardonnnes

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

R.C.S. : BLOIS 442 374 401

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SO RO DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 1 Rue des Chardonnnes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
317 306 116 RCS BLOIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 DECEMBRE 2019
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 1 057 392,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 057 392,03 euros

A titre de dividendes 300 000,00 euros
Soit 120 euros par action

Le solde 757 392,03 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 161 616,97 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 240 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 299 760 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/06/2016	102 500 €	2 500	82 €	102 418 €
30/06/2017	200 000 €	2 500	160 €	199 840 €
30/06/2018	300 000 €	2 500	240 €	299 760 €

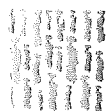
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 décembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. MAILLET Francis

M. MAILLET Francis



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

GETE

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00

F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

SORODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

1, Rue des Chardonnnes

BP 40245

41204 ROMORANTIN LANTHENAY CEDEX

RCS BLOIS 317 306 116

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° Intracommunautaire FR 71 438 422 495



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

SORODIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 €

1, Rue des Chardonnnes

BP 40245

41204 ROMORANTIN LANTHENAY CEDEX

RCS BLOIS 317 306 116

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SORODIS SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Stocks » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, la valorisation des stocks ainsi qu'à la méthode de dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes également assurés de leur correcte application, notamment :

- par l'assistance à l'inventaire physique,
- par la revue analytique des stocks,
- par le contrôle des quantités et de l'évaluation des stocks par sondage,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

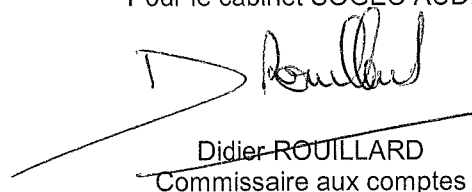
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

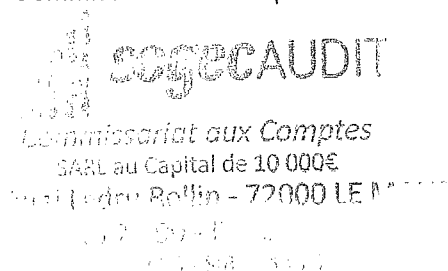
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, Le 27 novembre 2019
Pour le cabinet SOGEC AUDIT


Didier ROUILLARD
Commissaire aux comptes


SOGECAUDIT
Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000€
Siège social : Rollin - 72000 LE MANS
Tél : 02 37 41 11 11
Email : info@sogecaudit.fr



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	54 504 927	21 667 173	32 837 754	35 240 739
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	953 120	127 363	825 756	813 128
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	139 991	127 363	12 628	
FONDS COMMERCIAL (1)	813 128		813 128	813 128
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 016 859	21 539 809	27 477 050	29 786 194
TERRAINS	7 454 112	1 930 574	5 523 538	5 741 049
CONSTRUCTIONS	32 271 083	12 140 892	20 130 191	21 725 695
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 096 609	5 405 966	1 690 642	2 179 477
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 195 054	2 062 375	132 678	139 973
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 534 947		4 534 947	4 641 416
PARTICIPATIONS	1 210 939		1 210 939	1 210 939
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	1 110 315		1 110 315	1 186 007
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 422 372		1 422 372	1 402 033
PRETS	288 528		288 528	281 091
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	502 791		502 791	561 344
ACTIF CIRCULANT	12 596 918	72 396	12 524 521	13 686 283
STOCKS ET EN-COURS	7 604 047		7 604 047	8 132 542
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	36 101		36 101	34 553
MARCHANDISES	7 567 946		7 567 946	8 097 989
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	25 832		25 832	54 750
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 681 765	72 396	2 609 369	2 840 728
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	436 577	72 396	364 181	367 855
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 245 187		2 245 187	2 472 873
CREANCES DIVERSES (3)	1 108 837		1 108 837	1 336 718
DISPONIBILITES	723 969		723 969	1 015 687
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	452 464		452 464	305 856
TOTAL GENERAL	67 101 845	21 739 569	45 362 275	48 927 022
(1) Dont droit au bail			1 117 574	1 168 262
(2) Dont à moins d'un an			56 100	199 730
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 572 078	5 814 686
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	10 461	10 461
RESERVES	4 504 224	3 705 210
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	4 404 224	3 605 210
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 057 392	1 099 014
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 572 078	5 814 686
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	256 520	19 520
PROVISIONS POUR RISQUES	256 520	19 520
DETTES (1)	38 533 676	43 092 815
DETTES FINANCIERES (2)	29 539 863	33 143 911
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	28 229 697	32 025 185
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 310 165	1 118 726
DETTES D'EXPLOITATION	8 733 297	9 223 784
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 900 367	6 183 235
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 672 245	2 735 337
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	160 685	305 211
DETTES DIVERSES	119 084	659 771
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	28 952	141 896
AUTRES DETTES DIVERSES	90 131	517 875
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	141 431	65 347
TOTAL GENERAL	45 362 275	48 927 022
(1) Dont à plus d'un an	23 941 363	27 353 778
Dont à moins d'un an	14 592 313	15 739 036
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	652 909	962 818



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 579 017	82 372 662
VENTES DE MARCHANDISES	82 964 374	80 120 352
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 222 484	943 514
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	84 186 858	81 063 867
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	28 846	75 496
REPRISES SUR PROVISIONS	31 811	10 665
TRANSFERTS DE CHARGES	348 710	316 899
AUTRES PRODUITS	982 791	905 733
CHARGES D'EXPLOITATION	83 140 001	79 625 172
ACHATS DE MARCHANDISES	64 560 456	62 184 703
VARIATION DES STOCKS	530 042	(173 712)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	151 212	155 052
VARIATION DES STOCKS	(1 547)	(4 972)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 042 674	5 433 943
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 638 419	1 655 173
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 882 494	5 889 730
CHARGES SOCIALES	1 661 569	1 646 364
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 503 989	2 771 006
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	21 140	21 924
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	94 000	19 520
AUTRES CHARGES	55 549	26 440
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 439 015	2 747 489
PRODUITS FINANCIERS	39 338	24 062
PARTICIPATIONS	5 396	5 544
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 901	6 383
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	21 040	11 841
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT		292
CHARGES FINANCIERES	635 684	972 525
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	635 684	972 525
RESULTAT FINANCIER	(596 346)	(948 463)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 842 669	1 799 026



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		184 310 184 310
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	144 969 520	369 707 342 945
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		25 062
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	144 449	1 700
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(144 969)	(185 397)
PARTICIPATION DES SALAIRES	233 170	205 361
IMPOTS SUR LES BENEFICES	407 138	309 254
<i>Total des produits</i>	<i>85 618 356</i>	<i>82 581 034</i>
<i>Total des charges</i>	<i>84 560 964</i>	<i>81 482 020</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 057 392	1 099 014
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	83 133	62 967
Produits financiers concernant les entreprises liées	5 396	5 525
Charges financières concernant les entreprises liées	4 884	4 250

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Des fonds commerciaux sont inscrits pour leur valeur d'acquisition ; ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 12 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 15 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 20 ans	- Mobilier de bureau :	6 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec l'amortissement économique des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 2 500 actions de 400 euros.

Fonds commercial

* Droit d'utilisation station service	Acquisition le 27/01/1984	2 287
* Point chaud (croissanterie/pâtisserie)	Acquisition le 24/06/1994	50 537
* Fonds MAYA (Négoce détail vêtements)	Acquisition le 02/07/1994	55 990
* Fonds SOTIMAX (Disques et boutique)	Acquisition le 03/02/1998	147 876
* Fonds RIOUS (Poissonnerie)	Acquisition le 31/08/1998	544 243
* Licence MATLYNE (Débit de boisson)	Acquisition le 29/06/1996	12 195
		813 128

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	951 860	13 690	12 430	953 120
Immobilisations corporelles	48 989 142	195 233	167 516	49 016 860
Immobilisations financières - titres	2 612 972	20 339		2 633 311
Immobilisations financières - créances	2 028 444	19 801	146 610	1 901 636
	54 582 419	249 063	326 555	54 504 927

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	138 732	1 061	12 430	127 364
Immobilisations corporelles	19 202 947	2 504 378	167 516	21 539 809
	19 341 679	2 505 439 (*)	179 945	21 667 173
(*) Dont dotation :		2 368 158		
. linéaire				
. dégressive		135 831		
. exceptionnelle		1 449		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	19 520	237 000		256 520
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	83 067	21 141	31 811	72 396
	102 587	258 141 (*)	31 811 (*)	328 916
(*) Dont :		115 141	31 811	
. exploitation				
. financier		-	-	
. exceptionnel		143 000	-	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige salarial qui s'élève à 19k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 143k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 94k€.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	389 600
Dotation aux amortissements théoriques	69 290
Cumul des amortissements théoriques	272 155
Valeur nettes	117 445

Redevances

Afférentes à l'exercice	76 757
Cumulées	306 042
Restant à payer: . à mois d'un an	32 563
. de un à cinq ans	90 215
. à plus de cinq ans	-
. total	122 777

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	3 896
---	-------

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 901 636	1 117 575	784 061
Acomptes versés sur commandes	25 833	25 833	
Créances d'exploitation	2 681 765	2 681 765	
Créances diverses	1 108 838	1 052 737	56 101
Charges constatées d'avance	452 465	452 465	
	6 170 537	5 330 375	840 162

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	701 021	701 021		
Emprunts bancaires (1)	27 528 677	3 809 498	13 849 885	9 869 294
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 310 165	1 216 503	93 662	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 733 298	8 604 775		128 523
Dettes diverses	119 084	119 084		
Produits constatés d'avance	141 432	141 432		
	38 533 677	14 592 313	13 943 547	9 997 817

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 48 112

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 400 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 904 090

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 213 776

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Hypermarché	Drive	Total
- Ventes de marchandises	78 860 034	4 104 341	82 964 374
- Production vendue	1 111 001	111 483	1 222 484
	79 971 035	4 215 824	84 186 858

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	11
- Agents de maîtrise	25
- Employés	203
	239

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 342 742€, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation et de recrutement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 160 183 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	520	-
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	1 449	-
Provision pour litige fournisseurs (coopérative nationale)	143 000	-
	144 969	-

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	128 523
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	104 647
	<u>233 170</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale composé de la société mère SO.LOGN'FINANCES, de la société SOLOGNE VOYAGES, de la société L'ALBARON et d'elle-même, sociétés filles. Ce groupe a opté en date du 26 juin 2002 pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 1^{er} juillet 2002.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	517 783
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-110 645
	<u>407 138</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	43 085
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	54 816

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, privilège de prêteurs de deniers) à hauteur de 27 528 677 €, et par des sûretés personnelles à hauteur de 8 376 739 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	2 841 247	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	11 159 277	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	746 000	746 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1,50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.00% (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30.60%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 340 000 €

Entreprises liées	LIEES L'ALBARON	LIEES SO.LOGN FINANCES	LIEES SOLOGNE VOYAGES	LIEES SCI DU CHARBONNEL
Participations	9 989	-	1 000	1 199 950
Créances rattachées à des participations	1 043 748	-	56 054	10 513
Créances diverses	-	866 550	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	697 967	476 072	-
Dettes diverses	-	-	-	-
Produits de participation	-	-	-	-
Autres produits financiers	5 066	-	279	52
Charges financières	-	3 154	1 731	-
Subvention commerciale accordée	-	-	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %	S.A.S. L'ALBARON ROMORANTIN R.C.S BLOIS 917 655 541	E.U.R.L. SOLOGNE VOYAGES ROMORANTIN R.C.S. BLOIS 505 094 375	S.C.I. DU CHARBONNEL ROMORANTIN R.C.S. BLOIS 529 258 576
Capital	10 000	1 000	1 200 000
Capitaux propres autres que le capital	- 4 672	24 631	42 889
Quote-part du capital détenu	99.89%	100%	99.99%
Valeur brute des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Valeur nette des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Prêts et avances consentis	1 043 748	56 054	10 513
Cautions & avals donnés	2 638 397	228 400	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	6 142 565	720 795	19 969
Résultat du dernier exercice clos	- 109	15 299	12 813
Dividendes encaissés	-	-	-
Date de clôture du dernier exercice	30/06/2019	30/06/2019	30/06/2019

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SO.LOGN FINANCES

1, rue des Chardonnés

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

R.C.S. : BLOIS 442 374 401

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.